

serait reçu du Messie. Mais aussi la constitution d'un nouveau peuple de Dieu dont tous les membres seraient purifiés intérieurement par l'Esprit. La nouveauté ne concerne au fond pas tant le fait que des individus puissent être purifiés intérieurement par l'Esprit, mais le fait que tout le peuple de Dieu le soit. On peut alors penser que la purification qui était déjà opérée par l'Esprit à l'époque de Jean-Baptiste serait englobée dans cette œuvre nouvelle, effectuée par le Messie, dans un don nouveau de l'Esprit par le Messie.

Le « baptême » de Jésus en Luc 12

Le texte de Luc 12.49-53 mérite notre attention ici : l'image du feu (12.49), celle du baptême (12.50), et le thème de la division au sein du peuple de Dieu (12.51-53) renvoient à l'annonce par le Baptiste du baptême dans l'Esprit et le feu. Comme c'est le Messie qui baptise dans l'Esprit et le feu, c'est Jésus qui jette le feu sur la terre. Mais ce texte apporte une précision supplémentaire : Jésus doit lui-même passer par un baptême – il s'agit bien sûr de sa mort –, avant de pouvoir allumer le feu, et donc avant de pouvoir baptiser dans l'Esprit et le feu. Ceci suggère que c'est en vertu de sa mort que Jésus va pouvoir baptiser dans l'Esprit et le feu, un thème que l'on retrouvera de manière très prononcée chez Jean. En même temps, il y a déjà une anticipation du feu à venir, les choses commencent à se mettre en place dès le ministère de Jésus : il apporte *dès maintenant* la division (12.52). Le tri est déjà en train de se faire, car des Israélites prennent déjà position en réponse à la prédication de Jésus et les deux camps sont ainsi déjà en train de se former. En outre, comme on l'a vu, le salut est d'ores et déjà accordé par Jésus à ceux qui mettent leur foi en lui.

Pourquoi Jésus devait-il passer par ce baptême?

Mais pourquoi la mort de Jésus était-elle un préalable nécessaire au baptême dans l'Esprit? Luc ne le dit pas directement. Mais il a donné des indications dans son œuvre qui permettent de discerner les raisons qui rendaient cette mort nécessaire : le pardon des péchés semble lié au don de l'Esprit, et ce pardon s'obtient en vertu de la

mort de Christ. Nous développerons quelque peu ces deux points, sans vouloir trop nous étendre, mais pour indiquer les lignes selon lesquelles on peut aborder la chose.

On notera tout d'abord que le thème du pardon des péchés occupe une place de choix dans l'œuvre de Luc. Il fait partie du salut que doit annoncer Jean-Baptiste (Lc 1.77), et le baptême administré par ce dernier est le signe de la conversion des baptisés en vue de la réception du pardon des péchés (3.3)¹⁴. Au cours de son ministère, Jésus accorde ce pardon à ceux qui ont foi en lui (5.20-24; 7.47-50). L'annonce du pardon des péchés sera au cœur de la prédication apostolique à partir de la Pentecôte (Lc 24.47; Ac 2.38; 3.19; 5.31-32; 10.43; 13.38-39; 26.18). Or cette prédication établit un lien entre la mort et la résurrection de Jésus et la possibilité du pardon des péchés. Le plus souvent, l'offre du pardon suit la proclamation de ces deux événements (Ac 2.23-24, 31-32, 36, 38; 3.13-19; 10.39-43; 13.27-39). Le chapitre 5 va plus loin et indique un lien : après sa mort et sa résurrection, Christ a été élevé à la droite du Père pour donner à Israël le pardon des péchés (5.31-32). De même, dans son discours à la synagogue d'Antioche de Pisidie, Paul précise que c'est par Jésus que le pardon des péchés est annoncé, que c'est dans l'union avec lui que ceux qui ont la foi reçoivent la justification (Ac 13.38-39), et ce après avoir proclamé sa mort et sa résurrection.

Ce dernier texte renvoie à la doctrine de la justification par la foi telle que Paul l'a développée dans ses épîtres et montre que Luc en avait connaissance. Le thème se retrouve d'ailleurs chez Luc en un autre endroit : dans la parabole du pharisien et du collecteur d'impôts (Lc 18.14). Or Paul attribue à la mort de Christ la fonction d'expier les fautes de ceux qui croient en lui ; Christ a ainsi subi leur condamnation à leur place (Rm 3.25; 4.25; 5.15-19; 2 Co 5.15-21; Ga 2.20; 3.13).

De plus, nous avons vu Luc présenter Jésus comme le Serviteur du Seigneur d'Ésaïe (4.17-21 citant Es 61). Or le Serviteur devait mourir en sacrifice de réparation (Es 53.8 ; il s'agit du sacrifice de

14. Pour la justification de la traduction du mot *métanoïa* par « conversion » plutôt que par « repentance », voir notre « Que signifient les mots *métanoé* et *métanoïa*? », *Fac Réflexion* 49 (1999/4), p. 37-43.

Lv 5.14-26) pour porter le châtiment que méritaient les fautes de son peuple (Es 53.5, 8, 11). Qui plus est, Ésaïe, dans ce quatrième « chant du Serviteur », annonce la résurrection du Serviteur et lui attribue un rôle au-delà de cet événement pour la justification des membres de son peuple, au verset 11 que nous traduisons : *Après avoir tant souffert, il verra la lumière¹⁵... et, par la connaissance que l'on aura de lui, mon Serviteur juste justifiera les nombreux et se chargera de leurs fautes.* Autrement dit, après sa mort en sacrifice pour les péchés de son peuple, le Serviteur ressuscite et met lui-même au bénéfice de sa mort les « nombreux », un terme qui désigne chez Ésaïe les membres de la communauté associée au Messie et qui bénéficient de son œuvre (cf. 53.12). Il les justifie, dans ce sens qu’ayant pris sur lui leurs péchés, il les délivre du châtiment qu’ils méritaient. On notera que Paul fait allusion à ce texte lorsqu’il déclare que Christ est mort pour nos péchés et ressuscité pour notre justification (Rm 4.25), et cela éclaire le rôle qu’il attribue ici à la résurrection de Christ dans la justification. Luc a exprimé une idée semblable : c’est Jésus ressuscité et élevé à la droite du Père qui accorde à Israël la repentance et le pardon des péchés (Ac 5.30-31) ; le thème de l’élévation du Serviteur suite à sa mort est aussi présent dans le quatrième « chant du Serviteur » (Es 52.13).

Ayant établi le rôle joué par la mort (et la résurrection) de Christ pour le pardon des péchés, il faut maintenant constater que ce pardon est lié au don de l’Esprit chez Luc. C’est alors qu’il baptise les gens en signe de leur conversion pour l’obtention du pardon des péchés que Jean-Baptiste annonce celui qui va baptiser dans l’Esprit (Lc 3.3, 16). Dans sa prédication le jour de la Pentecôte, Pierre appelle à la conversion en vue du pardon des péchés et énonce en même temps la promesse du don de l’Esprit (Ac 2.38). Paul, lui aussi, fait du don de l’Esprit la conséquence de la justification obtenue en vertu de la mort de Christ (Ga 3.7, 13-14).

Un lien semblable apparaissait chez les prophètes. Jérémie avait annoncé ensemble le pardon des péchés et la transformation du

15. Selon le manuscrit de Qoumrân et la Septante. Le texte massorétique porte : « il verra », ce qui est souvent compris : « il verra une descendance ».

œur des membres du peuple de Dieu, dans le cadre de la nouvelle alliance, et il avait souligné que, par suite de cette transformation, le peuple de Dieu de la nouvelle alliance serait composé de gens connaissant tous le Seigneur (Jr 31.31-34). Mais surtout, le quatrième « chant du Serviteur » d’Ésaïe est suivi d’un texte qui présente la communauté qui lui sera associée et bénéficiera de son œuvre, la nouvelle Jérusalem dont tous les fils seront disciples du Seigneur (Es 54), ce qui découle de l’œuvre de transformation du peuple de Dieu par l’Esprit dont nous avons parlé au chapitre 3 (Es 32.15-18; 44.1-5; 59.19).

Tout ceci suggère qu’il fallait, pour que se forme un nouveau peuple de Dieu entièrement composé de disciples du Seigneur intégralement transformés par l’Esprit, que le problème de la culpabilité objective de ceux qui allaient en faire partie soit réglé par la mort expiatoire du Serviteur du Seigneur. Dieu ne pouvait pas les accueillir dans son peuple sans que leurs péchés soient effacés, parce que la souillure entraînée par ces péchés (Es 64.5) mettait une séparation entre eux et lui (Es 59.1-2).

Ceci explique pourquoi Jésus devait d’abord passer par le baptême que constitue sa mort, pour pouvoir ensuite allumer le feu du baptême dans l’Esprit. Et, puisqu’il revient au Messie de baptiser les siens dans l’Esprit (Lc 3.16), une fois mort, il fallait qu’il ressuscite pour pouvoir accomplir cette œuvre (comme il lui fallait ressusciter pour apporter la justification aux siens, selon Es 53.11).

Nous verrons comment Jésus accomplit cette œuvre, et dans quel cadre, dans la première partie du chapitre suivant.